

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 octobre 2016

L'an deux mille seize, le jeudi treize octobre à vingt heures, le conseil municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le six octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Etaient présents : Stéphane LOZDOWSKI, Gaëlle ZANEGUY, Marylaure POULIQUEN, Sébastien NORMAND, Ronan PRUD'HOMME, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Hélène RUMEUR, Yvon POULIQUEN, Monique KERMARC, Patrick LE MERRER, Josselin BOIREAU, Françoise GALLOU, Hervé DERRIEN, Florence CHARLOU, Thierry BOURGOIN, Marie-Aude LE BORGNE, Sophie GALLOUEDEC, Jocelyne PROUFF, Frédérique STEPHAN, Erwan PIERRE, Jean-Pierre CHEVER, Jean-Pierre MAZE.

Absents excusés : Françoise RAOULT (pouvoir donné à Ronan PRUD'HOMME), Olivier LE BRAS (pouvoir donné à Marylaure POULIQUEN), Martine RECEVEUR (pouvoir donné à Sébastien NORMAND), Jacques POULIQUEN, Armelle CAROFF-BLOC'H (pouvoir donné à Stéphane LOZDOWSKI), Marc MADEC (pouvoir donné à Gaëlle ZANEGUY), Emilie MESSAGER (pouvoir donné à Françoise GALLOU), Pierre-Antoine DEAL (pouvoir donné à Sophie GALLOUEDEC), Yves ROLLAND, Mickaël DOSSAL, Nicolas LOZAC'H (pouvoir donné à Frédérique STEPHAN)

Conseillers : En exercice : 34 Présents : 23 Votants : 31 Quorum : 17

Yvon POULIQUEN a été élu secrétaire de séance.

### **OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU MULTI-ACCUEIL TI AR BLEIZIG PAR BABILOU – EXERCICE 2015, CODE CM161001**

Dans le cadre de la Délégation de service public, l'entreprise BABILOU présente le rapport d'activités 2015 du multi accueil « Ti Ar Bleizig », par le biais de Mme Sandrine BLOINEAU, responsable de gestion et Mme Gaëlle LERMITTE, directrice du multi-accueil, représentant toutes les deux le binôme de direction de la structure.

Le groupe BABILOU, dont le siège social se trouve à COURBEVOIE (92), a été créé en 2003 ; il gère, à ce jour, 250 structures au plan national et 25 au plan régional, dont 7 en délégation de service public.

Le contrat de DSP du multi accueil « Ti Ar Bleizig » a débuté le 1<sup>er</sup> mars 2014, pour une durée de six années, pour une ouverture de la structure au 1<sup>er</sup> septembre 2014. Le multi accueil accueille les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans, à hauteur de 5 jours par semaine, de 7 h à 19 h, est fermé sur une période annuelle de quatre semaines (été et vacances de Noël).

Un groupe pluridisciplinaire de cinq personnes compose l'équipe dirigée par une éducatrice de jeunes enfants.

Le multi accueil Ti Ar Bleizig dispose de 15 places en accueil collectif comprenant les places réservées aux habitants de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner et 4 places aux salariés des entreprises Bosch (3 places) et de la maison de retraite Sainte Bernadette (1 place) et d'un service d'accueil familial de 3 places via une assistante maternelle agréée. L'accueil des enfants se fait donc en accueil régulier mais aussi occasionnel ou d'urgence, Le taux de fréquentation de 2015 est de 65 %, représentant l'accueil de 24 enfants.

Au cours de l'année 2015, la charte DIVSKOUARN a été mise en place et rencontre un réel succès.

Des pistes d'optimisation de la structure sont présentées : développer l'accueil occasionnel, sensibilisation aux couches lavables, concrétisation de l'accueil familial, communication à destination des familles.

Les moyens de communication, lancés en 2016, portent déjà leurs fruits, car de janvier à août 2016, 34 enfants ont été accueillis au multi-accueil. Concernant les couches lavables, une réunion de remobilisation des familles est prévue courant octobre 2016.

La mise en place de la crèche familiale peine à se concrétiser en raison de la difficulté de recrutement d'une assistante maternelle qui deviendrait salariée de BABILOU. Toutefois, après un nouvel appel à candidatures d'assistantes maternelles, un recrutement est en voie de finalisation.

Face à une question sur l'intérêt d'une crèche familiale, Mme le Maire indique que la rédaction de ce contrat de délégation de service public avait ainsi été actée pour répondre aux demandes des partenaires (BOSCH et Maison de retraite) de modes de garde atypique, face à des familles qui s'étaient positionnées, dans le questionnaire, sur une crèche familiale, pour des raisons d'amplitude horaire.

Les familles utilisant le service sont très satisfaites des prestations apportées par Ti Ar Bleizig.  
Ce rapport est consultable en mairie.

**Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.**

---

Arrivée en cours de séance de Mme Françoise RAOULT.

---

**OBJET : PRESENTATION PAR LA SAFI DU CRAC (COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE) 2015 POUR LA ZAC DE PENN AR PARK ET APPROBATION DU CRAC, CODE CM161002**

M. Gaël HUMEAU, de la SAFI présente le CRAC 2015 de la ZAC de Penn Ar Park, à partir d'un diaporama, faisant ressortir les différentes tranches de l'opération.

Sur la tranche 1, un lot reste à vendre, Habitat 29 finalise le chantier de construction de 8 logements, pour une livraison prévue au 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

Sur la tranche 2, 8 lots sont vendus, 1 lot fait l'objet d'une promesse de vente et 1 lot reste libre.

Sur la tranche 3, 6 lots sont vendus, 3 font l'objet de promesses de vente et 4 de réservations.

M. HUMEAU souligne la « situation confortable » de l'opération en comparaison à d'autres collectivités, mettant en avant la situation géographique de la collectivité, très recherchée et le prix de vente attractif, notamment pour les primo-accédants.

M. Yvon POULIQUEN demande qu'une vérification soit faite pour la prise en charge du syndicat des eaux de la Penzé aux travaux concernés.

La délibération est ainsi rédigée :

La commune fondatrice de Saint-Thégonnec a décidé, par délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2009, de la mise à l'étude d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

Conformément à l'article L 300-2 du code de l'Urbanisme, la commune fondatrice de Saint-Thégonnec a décidé par délibération du 9 avril 2009 de l'ouverture d'une concertation préalable qui s'est déroulée du lundi 13 juin 2009 au vendredi 17 juillet 2009.

Le dossier administratif de création de la Z.A.C. (Zone d'Aménagement Concerté) a été approuvé en date du 23 juillet 2009.

En application des Articles L 300.4 et R 321.1 et suivants du Code de l'Urbanisme, la SAFI s'est vue confier la réalisation de l'opération par une convention de concession approuvée par le Conseil Municipal avec une date d'effet au 20 mai 2010.

Conformément à l'article 17 du traité de concession, la SAFI présente ce jour le Compte Rendu Annuel à la Collectivité pour l'année 2015 (CRAC) au Conseil Municipal pour approbation.

Les documents écrits et financiers sont joints à la présente délibération.

Le montant de la participation communale est inchangé.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu la présentation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2015 (CRAC),**

**Vu les documents joints en annexes présentant le CRAC,**

**Vu la concession d'aménagement approuvée en date du 28 avril 2010 et notifiée le 20 mai 2010,**

**Vu l'avenant n° 1 signé le 13 novembre 2015, prolongeant la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2023**

**APPROUVE, à l'unanimité, le CRAC 2015.**

---

Suite à la présentation de ces deux rapports, Mme Marylaure POULIQUEN donne une lecture brève du compte-rendu de la séance du 8 septembre 2016, en tant que secrétaire de séance.

- A l'issue de cette lecture, Mme le Maire donne quelques éléments d'information :
  - Signature de l'accord du permis de construire de l'école
  - Vente du dernier lot au lotissement de Penfo en passe de faire l'objet d'un compromis de vente
  - Arrivée d'une famille de réfugiés sur la commune, début novembre
  - Respect du planning des travaux d'aménagement de la rue de Ker Izella, les travaux de bitumage seront faits avant la Toussaint.
  
- Le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2016 a été adopté à l'unanimité.

---

**OBJET : PRESENTATION DU NOUVEAU SITE INTERNET DE LA COMMUNE, CODE CM161003**

Mme Marylaure POULIQUEN souligne que dans le cadre de la commune nouvelle, la commission patrimoine classé/culture/tourisme et communication a travaillé sur la création d'un nouveau site internet, élément essentiel de communication au sein de la commune mais aussi vers l'extérieur.

La réalisation de celui-ci a été confié aux prestataires Loïc Guellec et Magali Cyssau, pour les parties conceptions web et graphique. Par ailleurs, Hermance CHAINE a contribué à alimenter les informations du site, dans le cadre d'un service civique et présente, à l'assemblée, le nouveau site qui sera désormais hébergé par OVH et non plus par Morlaix Communauté.

**Le nom de domaine sera désormais : saint-thegonnec-loc-eguiner.bzh**

Les adresses mails des services communaux seront également déclinées avec ce nom de domaine.

Mme CHAINE achevant son service civique courant décembre, le site sera mis à jour par Stéphane D'HABIT, agent en charge de la communication. Le conseil municipal souligne la nécessité de rendre vivant le site, favorisant ainsi son attractivité.

Mme le Maire considère que le site internet sera la nouvelle vitrine de la collectivité sur le web et qu'il évoluera au fil des années, conclut Mme le Maire.

Afin de remercier Mme Hermance CHAINE ainsi que les associations qui ont fourni des éléments importants, cette présentation fut suivie d'applaudissements.

---

**OBJET : PRESENTATION ET ADOPTION DE LA CONVENTION DE LA MSAP (MAISON DES SERVICES AU PUBLIC), CODE CM161004**

Mme le Maire expose le projet de maison de services au public au sein des locaux de La Poste.

En réponse à l'objectif « 1000 maisons de services publics » lancé par l'Etat, La Poste a souhaité accueillir des maisons de services publics au sein de certains de ses bureaux de poste situés en territoire rural. Espaces mutualisés de services au public validés par le Préfet du Finistère, les maisons de service au public ont vocation à délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics, le service étant gratuit pour les usagers. De l'information transversale de premier niveau à l'accompagnement de l'utilisateur sur des démarches spécifiques, les maisons de services au public articulent présence humaine et outils numériques.

Mme le Maire fait part à l'assemblée du démarrage des travaux de la MSAP (maison des services au public) de la commune de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER dans les locaux de la Poste, avec un accès à la mairie, permettant ainsi de répondre aux normes d'accessibilité des locaux, en utilisant l'ascenseur. De plus, les locaux doivent s'adapter à l'accueil de bornes numériques et prévoir également un bureau pour un accueil confidentiel.

Une convention, ayant pour objet de définir les modalités dans lesquelles La Poste propose au public les services des partenaires au sein d'un espace mutualisé, prenant la forme d'une MSAP au sein du bureau de poste, est à signer entre la Poste et les différents opérateurs tels que la commune, la CPAM, la CAF, la CARSAT, Pôle Emploi et la MSA. Cette convention arrête les prestations proposées au sein de la MSAP, les obligations du gestionnaire et des partenaires, le financement des prestations proposées par La Poste.

Cette convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de la date d'ouverture de la MSAP, ouverture prévue pour la mi-décembre 2016.

La MASP sera ouverte au public les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, le samedi de 9 h à 12 h.

Par ailleurs, Mme le Maire mentionne une participation de la collectivité aux travaux de la MSAP, notamment son accessibilité, de 9 995,66 € HT.

Mme le Maire souligne cette très bonne opportunité qui garantit la présence postale sur le territoire et assure le maintien des horaires d'ouverture du bureau de la Poste. Elle ajoute que la création de ces MSAP (maison des services au public) répond à une demande des élus des communes du territoire national afin de maintenir les services publics en zone rurale et aussi en zone urbaine difficile.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les conditions ci-dessus présentées et autorise Mme le Maire à signer la convention de la MSAP de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER.**

Suite à ce vote, Mme le Maire informe l'assemblée du déménagement des services du syndicat mixte du Haut Léon dans les anciens locaux de la gendarmerie à Mes Menez. Ainsi, les bureaux des étages seront répartis entre les adjoints, le bureau actuel des adjoints revenant à Mme Irène VASCO-BRAEM et son bureau actuel deviendra un bureau d'accueil ponctuel.

---

**OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE LA DESSERTE EN EAU POTABLE – SYNDICAT DES EAUX DE LA PENZE – EXERCICE 2015, CODE CM161005**

Après avoir indiqué que le dossier complet du rapport annuel 2015 sur l'eau du syndicat des eaux et de l'assainissement de la Penzé est consultable en mairie, M. Yvon POULIQUEN donne les éléments du rapport.

Le service est exploité en régie. Le syndicat de la Penzé a prolongé jusqu'à fin 2017 le contrat de prestations de services avec la Nantaise des Eaux, pour la production d'eau.

La population desservie est de 5065 habitants, l'eau est distribuée à 2 406 abonnés dont 1267 au sein de la commune fondatrice de Saint-Thégonnec, représentant ainsi 11,7 abonnés au kilomètre (205 kilomètres de réseau en linéaire). Le rendement du réseau est de 80 %, le minimum en milieu rural étant de 75 %.

Les importations au SIEA de la Penzé – Production représentent 359 066 m3.

Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité. Les analyses sont consultables au syndicat et dans les mairies concernées.

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m3 consommé. Au total, un abonné domestique du syndicat de la Penzé consommant 120 m3 payera 261,50 € (sur la base du tarif TTC du 1<sup>er</sup> janvier 2016), soit en moyenne 2,18 €/m3. La consommation moyenne d'un abonné du syndicat est de 112 m3/an et de 72 m3/an pour un abonné en partie agglomérée.

Le syndicat a, dans ses derniers investissements, changé la canalisation d'eau dans l'avenue de Ker Izella.

**Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.**

---

**OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT– SYNDICAT DES EAUX DE LA PENZE – EXERCICE 2015, CODE CM161006**

Après avoir indiqué que le dossier complet du rapport annuel 2015 sur l'assainissement du syndicat des eaux et de l'assainissement de la Penzé est consultable en mairie, M. Yvon POULIQUEN donne les éléments du rapport.

La population desservie est de 3418 habitants au sein de la commune de Guiclan et de la commune fondatrice de Saint-Thégonnec.

La société Nantaise des Eaux Services a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages. Les principaux investissements sont les extensions de réseaux pour notamment des lotissements dans les deux communes.

Le réseau collecte les eaux usées provenant de 1354 habitations ou immeubles dont 876 abonnés de la commune fondatrice de Saint-Thégonnec et 478 abonnés de Guiclan, concluant ainsi à une population plus urbanisée sur le territoire de la commune fondatrice de Saint-Thégonnec.

Les eaux usées sont traitées par la STEP de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner capable de traiter la pollution de 4500 équivalents habitants, le rejet de l'eau traitée se fait dans la rivière de la Penzé. Le syndicat souhaite mener une réflexion pour faire différer le traitement des eaux pluviales du traitement des eaux usées.

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m3 consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m3 payera 277,46 € (sur la base du tarif TTC du 1<sup>er</sup> janvier 2016), soit en moyenne 2,31 €/m3.

Le montant de la taxe de raccordement pour une maison neuve est de 1734,37 €.

**Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.**

---

**OBJET : TROISIEME TRANCHE DE LA PISTE CYCLABLE / DEMANDE DE SUBVENTION ET LANCEMENT DE L'OPERATION, CODE CM161007**

A l'issue d'une réflexion menée par les commissions en charge du dossier et après informations communiquées à l'assemblée lors des réunions des 7 juillet et 8 septembre 2016, Mme Françoise RAOULT indique que le projet d'aménagement de la troisième tranche de la piste cyclable entre le giratoire de Coat Ar C'hastell et l'aire de covoiturage a été validée par les commissions en charge du dossier et également entériné par les services du Conseil Départemental, présents lors d'une rencontre avec AT Ouest. Cette troisième tranche permettra de finaliser le schéma communal vélo.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 155 000 € HT (144 120 € de travaux, 8 000 € de maîtrise d'œuvre et 2 880 € de frais annexes). Mme le Maire propose désormais de solliciter le Conseil Départemental pour une subvention et ajoute que cette opération était inscrite au BP 2016.

Cette troisième tranche permettra de boucler le contournement de l'agglomération et sécuriser ainsi la circulation autour du bourg, les pistes cyclables étant utilisées par les cyclistes mais aussi par les piétons. La question de la continuité de ce projet vélo vers le territoire de la commune déléguée de LOC-EGUINER-SAINT-THEGONNEC sera à discuter à plus long terme.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- APPROUVE le programme et AUTORISE le lancement de l'opération ci-dessus énoncée ;
- AUTORISE Mme le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du FINISTERE ;
- AUTORISE Mme le Maire à signer avec le Conseil Départemental une convention autorisant l'aménagement de la troisième tranche de la piste cyclable sur la RD 18.

**OBJET : COMMERCE DE PROXIMITE : PROPOSITION DE CREATION D'UN BUDGET ANNEXE, CODE CM161008**

Suivant les conseils du trésorier, Mme le Maire propose la création d'un budget annexe pour le local lié au commerce de proximité. Ainsi, ce budget annexe permettrait à la collectivité de distinguer les opérations consacrées à ce commerce de proximité (travaux et subventions) et aussi un meilleur suivi de l'activité commerciale à venir.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, par 26 voix pour et 5 abstentions, cette proposition et décide de créer un budget annexe local commercial.**

Mme Françoise RAOULT mentionne que neuf dossiers de candidature pour le commerce ont été remis.

---

**OBJET : COMMERCE DE PROXIMITE : ASSUJETISSEMENT DU BUDGET A LA TVA, CODE CM161009**

Suivant les conseils du trésorier, Mme le Maire propose d'assujettir le budget annexe du commerce de proximité à la TVA (taxe sur la valeur ajoutée).

Dans cette hypothèse, la commune pourrait récupérer tout de suite la TVA sur les travaux et le commerçant pourrait également la récupérer sur le loyer qui serait assujetti à la TVA

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, par 26 voix pour et 5 abstentions, cette proposition et décide d'assujettir à la TVA le budget annexe.**

---

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL : CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE, CODE CM161010**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

M. Stéphane LOZDOWSKI indique que l'assemblée aura à valider, en 2017, le tableau des emplois qui remplacera l'actuel tableau des effectifs, en apportant plus de souplesse dans la gestion du personnel.

Compte tenu de :

- l'ancienneté détenue par un adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe lui permettant d'accéder au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe,

**Il convient de créer l'emploi correspondant.**

➡ **Mme Le Maire propose à l'assemblée :**

- La suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet aux services techniques.
- La création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet aux services techniques.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,**

- **d'ADOPTER la proposition de Madame le Maire**
  - **DE MODIFIER comme joint le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016**
-

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, CODE CM161011**

Mme le Maire propose d'attribuer une subvention à deux associations :

Les Trotteurs de la PENZE	500,00 €
Saint-Thégonnec cyclo VTT	500,00 €
	<b>1000,00 €</b>

En effet, lors du grand pardon de Saint-Thégonnec, qui s'est tenu en septembre dernier, l'association des Trotteurs de la Penzé a offert une animation aux enfants de la commune, en leur offrant des tickets d'entrée pour les manèges de la fête foraine.

La commune souhaite soutenir cette action par l'attribution d'une subvention couvrant une partie des frais, soit un montant de 500 €.

L'association Saint-Thégonnec cyclo VTT a également organisé une course cycliste lors du pardon, d'où la subvention de 500 € proposée à cette association.

Les conseillers municipaux, membres du bureau des associations, ne prennent pas part au vote.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, donne un avis favorable à cette proposition.**

---

**12 – RAPPORT DES COMMISSIONS :**

Commission ressources humaines, vie associative et restaurant scolaire :

- Dossiers évoqués en séance

Commission voirie :

- Réunion de commission prochainement : étude du dossier des amendes de police, maîtrise d'œuvre cité Bel Air
- Travaux de voirie du marché à bons de commande, en cours.

Commission bâtiments communaux, économie, artisanat, commerce, prospective et suivi de la commune nouvelle :

- Commerce de proximité : sur 9 dossiers remis, deux porteurs de projets ont visité les lieux avec Mme RAOULT
- Le Conseil municipal pourra visiter les locaux, dès que la commune en sera propriétaire
- Demande de dérogation sollicitée auprès de Morlaix Communauté pour lancer l'opération, suite au dépôt des dossiers de fonds de concours

Commission aménagement, PLUi-urbanisme et agriculture:

- Informations liées à des régularisations foncières
- PLU-H : amorce de débat au sein de MORLAIX Co sur la faisabilité de ce projet
- Situation de l'urbanisme de la commune nouvelle : révision du PLU en cours et carte communale sur une partie du territoire

Commission patrimoine classé, culture, tourisme et communication :

- Réunions du groupe de travail relatif au site internet
- Exposition « les automnales » : vernissage prévu le 19 octobre à 18 h où le conseil municipal est invité
- Assemblée générale des écrivains bretons au Luzec le 5 novembre à 16 h : un cèdre sera planté à cette occasion. Le conseil municipal est également invité.
- Présentation de la vidéo de la commune qui sera diffusée lors du généraliste dating du 20 octobre. Seront présents sur le stand, de 10 h à 14 h : Mme le Maire, Dr KERAUTRET et M. MORIN, pharmacien. Les travaux du pôle médical avancent bien.

Projet d'école :

- Permis de construire accordé sans aucune réserve
- Lancement de la consultation des marchés publics (14 lots) avec réponses pour le 9 novembre
- Analyse présentée ensuite en commission d'attribution des marchés
- Attribution des lots lors du CM de décembre

---

**13 – QUESTIONS DIVERSES :**

**-Mme Françoise RAOULT évoque le transfert obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à MORLAIX Co, par le biais de la loi NOTRe, des zones d'activités économiques.** Les zones repérées sont : Mes Menez, zone de l'usine BOSCH, zone de la croix de mission, zone de la Gare. Le transfert des zones de Mes Menez et de la Gare est retenu et le transfert des autres est en étude. Actuellement, Jean-Jacques AUDEMARD mène un travail d'identification des zones, de leurs règlements...

A l'avenir, des discussions vont s'instaurer entre la collectivité et Morlaix Co avec des incidences financières qui devront être validées par la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées).

**-Mme Françoise RAOULT indique le démarrage des travaux de mise en souterrain de la ligne haute tension, par ENEDIS, sur les secteurs de Guimiliau, Saint-Sauveur, Commana et la commune déléguée de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec.** Les travaux représentent 13 kms de ligne et permettront la suppression de 108 poteaux. Après des sondages de sol prévus le 24 octobre, les travaux débuteront le 21 novembre.

Lors d'une réunion de mise en œuvre de ces travaux, ENEDIS a informé du déploiement des compteurs Linky, sur le territoire, à partir de l'été 2019.

**-Effectifs des écoles communiqués à l'assemblée : 539 élèves sont scolarisés sur la commune.**

**-Cessation des interventions dans les deux cimetières des services techniques communaux, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016**

**-Inventaire des zones humides validé à l'unanimité par le comité de pilotage**

**-Vente de l'ancien lave-vaisselle du restaurant scolaire au prix de 2000 € au lycée du Cleusmeur (AGROTECH) à LESNEVEN**

**DECISION PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Rénovation de 21 points lumineux dans le secteur de Loc-Eguiner	<b>SDEF - Quimper</b>	13 097,31 € HT
--	-----------------------	----------------

**14 – INTERVENTIONS DIVERSES :**

-Mme Hélène RUMEUR fait part d'une collecte de denrées, dans les commerces locaux, au bénéfice de la banque alimentaire les 25, 26 et 27 novembre prochains.

-Plusieurs membres du conseil municipal indiquent que le repas des anciens, réunissant les personnes de plus de 70 ans des deux communes fondatrices, le 2 octobre s'est bien passé, dans une bonne ambiance : 160 repas ont été servis représentant 138 personnes de plus de 70 ans. Le goûter de Noël des anciens aura lieu le 6 décembre à la salle du Quinquis à Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec.

-Mme Gaëlle ZANEGUY signale que les sites pour l'installation des nouveaux jeux seront à retenir.

**Clôture de la séance à 22 h 55**

Affiché le 19 octobre 2016.

<b>Prénom</b>	<b>Nom</b>	<b>Signature</b>
Solange	CREIGNOU	
Stéphane	LOZDOWSKI	
Françoise	RAOULT	
Ronan	PRUD'HOMME	
Gaëlle	ZANEGUY	
Sébastien	NORMAND	
Marylaure	POULIQUEN	
Olivier	LE BRAS	
Martine	RECEVEUR	
Jacques	POULIQUEN	
Armelle	CAROFF-BLOC'H	
Carolyn	ENGEL-GAUTIER	
Marc	MADEC	
Monique	KERMARC	
Josselin	BOIREAU	
Emilie	MESSAGER	
Patrick	LE MERRER	
Françoise	GALLOU	
Hervé	DERRIEN	
Hélène	RUMEUR	
Yvon	POULIQUEN	
Florence	CHARLOU	
Pierre-Antoine	DEAL	
Marie-Aude	LE BORGNE	
Thierry	BOURGOIN	
Sophie	GALLOUEDEC	
Jocelyne	PROUFF	
Frédérique	STEPHAN	
Yves	ROLLAND	
Jean-Pierre	MAZE	
Mickaël	DOSSAL	
Nicolas	LOZACH	
Jean-Pierre	CHEVER	
Erwan	PIERRE	